EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 18/11/2020
Reçu en préfecture le 18/11/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201113-DEL492020-DE

Séance du 13 novembre 2020

N° 49/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
09/11/2020

Date d'affichage
09/11/2020

L'an deux mil vingt, le 13 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 9 novembre, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; RULENCE Dorothée ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie ; M. KOUAOVI Eric ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme FERRY Marie Charlotte ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme SOLINAS Brigitte donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel

Etai(ent) excusé(s) : NEANT

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme VILLEMAINE Véronique

OBJET

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du CGCT qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, prévoyant que la commission d'appel d'offre d'une commune de moins de 3500 hab. doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 17/2020 relative à la composition de la CAO ;

Vu la lettre de démission de M. RIGOLET des fonctions de 1er adjoint au maire et de conseiller municipal en date du 2/10/2020, adressée à Mme la préfète et acceptée le 19/10/2020,

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y lieu de le remplacer sur laquelle il a été nommé titulaire

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **MODIFIE** sa composition

3 titulaires	3 suppléants
M. LECHEVALIER Gilles	Mme FERRY Marie Charlotte
M. RICHARD Emmanuel	M. DE SOUSA Jean François
Mme CHARTIER Florence	M. DELAHAYE Frédéric

Ainsi fait et délibéré le 13/11/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)